



Commune de BERTRANGE

<p>EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE BERTRANGE</p>	<p>SEANCE PUBLIQUE DU 3 JUILLET 2025</p> <p><i>Date de l'annonce publique : 27.06.2025</i></p> <p><i>Date de la convocation des conseillers : 26.06.2025</i></p>
<p><i>Présents:</i> MM. Youri DE SMET, bourgmestre et Frank COLABIANCHI et Marc LANG, échevins Mme Monique SMIT-THIJS, MM. Guy WEIRICH, Roger MILLER, Mmes Nadine SCHARES, Francine MORO-OLIVEIRA COSTA, M. Marc RAUCHS, Mmes Gabriella DAMJANOVIC (points 1 à 6, 10B à 16), Nadine PHILIPPE, conseillers, M. Georges FRANCK, secrétaire</p> <p><i>Excusés :</i> M. Frank DEMUYSER, conseiller, Mme Yolande SCHUSTER, conseiller qui a donné procuration à M. Marc RAUCHS pour voter en son nom (sauf pour les points 03 et 04), Mme Gabriella DAMJANOVIC, conseiller, qui a donné procuration à M. Roger MILLER (points 7 à 10A)</p>	

11.C LOTISSEMENT DE 5 PARCELLES SISES À BERTRANGE, RUE DES CHAMPS, EN 2 LOTS

Le conseil communal,

Vu l'article 29(1) de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain,

Vu la délibération du 10 janvier 2019 portant approbation du projet d'aménagement général, parties écrite et graphique, approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 19 juillet 2019 et par Madame la Ministre de l'Environnement du 23 mai 2019,

Vu la demande présentée par le bureau de géomètres BEST G.O. de L-6941 Niederanven, 12B rue de Munsbach, en obtention de l'autorisation de lotir 5 parcelles sises à Bertrange, au lieu-dit « rue des Champs », en deux lots en vue de leur affectation à la construction,

Vu le plan de lotissement du bureau de géomètres BEST G.O. S.à r.l., n° projet 249349, dessiné le 18.06.2025,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

Après avoir délibéré conformément à la loi,

avec toutes les voix :

1. approuve la demande présentée par le bureau de géomètres BEST G.O. de L-6941 Niederanven, 12B rue de Munsbach, en obtention de l'autorisation de lotir 5 parcelles sises à Bertrange, au lieu-dit « rue des Champs », en deux lots en vue de leur affectation à la construction,
2. invite le collège échevinal de procéder à la publication de la présente délibération conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

(suivent les signatures)

POUR EXPEDITION CONFORME

Bertrange, le 7 juillet 2025

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,



Commune de **B E R T R A N G E**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que la délibération du conseil communal du 3 juillet 2025 portant approbation de la demande de lotissement présentée par le bureau de géomètres BEST G.O. s.à r.l. de L-6941 Niederanven, 12B rue de Munsbach, en obtention de l'autorisation de lotisser 5 parcelles sises à Bertrange, au lieu-dit « rue des Champs », en deux lots en vue de leur affectation à la construction, a été publiée et affichée à partir de ce jour.

Bertrange, le 15 juillet 2025

Youri DE SMET
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire